

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 avril 2024

Nombre de Membres :

Afférents au Conseil Municipal : 15  
Présents 10  
Qui ont pris part à la délibération : 15

Date de convocation :

25/03/2024

Date d'affichage :

25/03/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi quatre avril, le conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Florent AMBROSINO, Maire.

**Présents :**

AMBROSINO Florent, MARCEL Arnaud, DOMONT Virginie, KERHERVE Lydie, MENETRIER Aurore, GRANCHER Thibaut, POTTIER Nathalie, DUTAT Didier, COWEZ Jean-Christophe, DEGRAIN Camille

**Absents :**

GEAIFRAI Bertrand, donne pouvoir à KERHERVE Lydie  
SENEQUIER Alexander, donne pouvoir à DOMONT Virginie  
BANASZKIEWICZ Ludovic, donne pouvoir à MARCEL Arnaud  
AROUH Mélanie, donne pouvoir à DEGRAIN Camille  
ARDIOT Sophie, donne pouvoir à POTTIER Nathalie

DOMONT Virginie a été nommée secrétaire

**Objet : N° 2024 / 010 - PLU : LANCEMENT DE LA DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE**

Monsieur Florent Ambrosino, Maire, expose :

La ville de Santeuil propriétaire des parcelles cadastrées section B11 et B12. D'une superficie respective de 389 m<sup>2</sup> et 11 320 m<sup>2</sup>. Ce foncier, situé en cœur de village est composé d'une prairie de fauche.

La municipalité, consciente depuis la vente du terrain de football et des terrains de tennis par l'ancienne municipalité à un particulier en 2018, de l'absence d'équipement sportif et de détente à destination des particuliers et de l'école communale, souhaite la création d'un nouvel équipement public facteur d'inclusion sociale, d'échanges intergénérationnels

En étroite collaboration avec le Parc Naturel Régional du Vexin Français, le département, cette réflexion a abouti à la proposition de création d'un parc intergénérationnel. Cet équipement conçu comme un tiers lieu, il se donne aussi pour mission de mettre en œuvre des fonctionnements participatifs, afin de contribuer à créer du lien social. Ce projet à vocation sociale, se doit de favoriser son intégration paysagère.

La mise en œuvre de ce projet, situé en zone naturelle humide (Nzh) du Plan Local d'Urbanisme, nécessite l'adaptation des règles applicables à la Zone.

Pour ce faire, la commune entend mettre en œuvre la procédure prévue à l'article L.300-6 du Code de l'Urbanisme qui lui permettra, après enquête publique, de se prononcer, par une déclaration de projet, sur l'intérêt général de la réalisation de ce programme et de procéder à la mise en compatibilité afférente du PLU

Les moyens mis en œuvre pour associer les habitants, associations et autres acteurs de ce projet sont :

- Une réunion publique en Mairie
- Une exposition en Mairie de présentation du projet
- Une enquête publique avec la mise en place d'un registre en Mairie
- Des informations dans le bulletin municipal
- Publication sur le site internet de la commune

Conformément à l'article L.153-54 du Code de l'urbanisme, la déclaration de projet fera l'objet d'un examen conjoint de l'Etat, de la commune et des personnes publiques associées, puis d'une enquête publique portant à la fois sur la mise en comptabilité du PLU au projet et sur le volet relatif à l'intérêt général de l'opération.

La déclaration de projet n'est pas soumise à concertation préalable au titre de l'article L.103-2 du code de l'urbanisme.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU le Code général des collectivités territoriales,**

**VU** le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L101-2, L153-31 à L153-35,

**Vu** la délibération 2020/001 du conseil municipal en date du 27 février 2020 reçue en préfecture en date du 22 avril 2020, approuvant le Plan Local d'Urbanisme sur le territoire de la commune

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire,

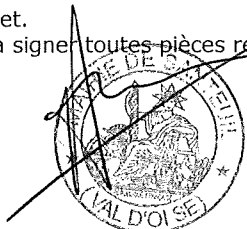
**Considérant** qu'une réunion publique a été organisée le 25 septembre 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, **à l'unanimité.**

**ACCEPTE** le lancement du projet.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Florent AMBROSINO, Maire



Accusé de réception en préfecture  
095-219505849-20240404-2024\_010-DE  
Date de réception préfecture : 08/04/2024